



MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2019 - N° 39

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis WALLE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BAILLEUX Valérie, DENIS Bénédicte, POIRIER Marie-Claude, ROSSI Nicole,
Messieurs CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GRESSIER Alain, LE PORQUIER DE VAUX Patrick, RANDON Benoît, WALLE Denis.

Pouvoirs: Monsieur POTEAU Jean-Luc à Madame POIRIER Marie-Claude.

Absents excusés : Mesdames BICHBICH Mary, HEBBE Christelle et KOZA Géraldine
Monsieur AVIDE Olivier.

Secrétaire de séance : Madame DENIS Bénédicte.

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du Jour :

- ✓ Délibération autorisant la vente de la maison communale
- ✓ Délibération autorisant la suppression d'un poste titulaire d'adjoint technique

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion, indique également qu'il n'a reçu aucune remarque concernant le compte-rendu de la précédente séance et que celui-ci est donc adopté à l'unanimité des conseillers présents lors de cette réunion. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites du registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Bénédicte DENIS secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande pour l'installation d'une « protection » par pose d'un potelet au droit de la rue de la Gillette car, en effet, le passage (malgré l'interdiction de circuler aux poids lourds de plus de 12 tonnes) avec un angle de braquage trop étroit, fait que certains conducteurs indéliçables n'hésitent pas à frotter le mur protégeant l'entrée de la propriété sise au numéro 18 de la rue du Chef-de-Ville. Des travaux de réfection devant être engagés par le propriétaire, celui-ci a sollicité la mairie pour permettre la pose d'un potelet sur la voirie communale (trottoir) empêchant, tant que faire se pourra, l'approche au toucher du mur d'enceinte.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas besoin d'une délibération mais que pour respecter son choix de transparence des affaires communales il a souhaité informer le Conseil de cette demande.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA VENTE DE LA MAISON COMMUNALE

Monsieur le maire rappelle qu'une précédente délibération l'avait autorisé à mettre en vente la maison communale pour un montant de 180 K€, valeur estimée par les agences immobilières saisies du dossier.

Une dizaine de visites ont été effectuées qui n'ont conduit à aucune offre. Une baisse du prix de vente à 170 K€ a permis de nouvelles visites dont une a conduit à une offre d'acquisition pour 155 K€ assortie d'une condition d'urbanisme autorisant l'ouverture d'une entrée voiture sur la rue du Chef-de-Ville. Monsieur le Maire a fait une contre-proposition à hauteur de 160 K€ avec l'autorisation d'ouverture permettant de stationner deux véhicules dans le jardin attenant à la maison, acceptée par l'acquéreur.

Monsieur le Maire sollicite donc son Conseil pour l'autoriser à vendre le bien au montant indiqué de 160 K€ net vendeur.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SUPPRESSION D'UN POSTE TITULAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire précise qu'un adjoint technique occupait un poste de titulaire depuis de nombreuses années tout en étant en congés de longue maladie. Cet agent a fait valoir ses droits à la retraite en raison de son incapacité reconnue à occuper tout emploi dans la fonction publique.

Pour anticiper des problèmes budgétaires sur ce poste de titulaire qui empêche le recrutement d'agent contractuel plus adapté à la situation de la Commune Monsieur le Maire propose de supprimer purement et simplement ce poste de titulaire permettant ainsi l'emploi d'agent contractuel pour des durées déterminées pouvant toutefois conduire à des contrats à durée indéterminée.

Sur ces postes d'adjoints techniques dédiés à l'entretien des espaces publics, compris les espaces verts, et de menus travaux, il restera ainsi un poste titulaire et un emploi contractuel.

Le Conseil, après en avoir débattu, estime qu'il est prudent en effet de supprimer ce poste d'adjoint technique titulaire pour se prémunir des baisses continues de nos dotations et garder l'emploi contractuel en complément du poste titulaire conservé. Il charge Monsieur le Maire d'informer le Centre de Gestion et de recueillir l'avis du Comité Technique qui ne pourra toutefois pas modifier la décision du Conseil municipal.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.

En l'absence d'autres questions Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée, les informe que la prochaine réunion du Conseil se fera dernière semaine d'août ou au plus tard dans les premiers jours de septembre pour délibérer sur l'arrêt du projet de notre PLU et le mettre à l'enquête publique afin qu'il puisse être approuvé en décembre de cette année, et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 21 h 15.

DATES A RETENIR

13 JUILLET 22 h 15 - Départ de la Retraite aux Flambeaux (Maison des Associations)
23 heures - Feu d'Artifice (Terrain de Foot)
23 h 30 - Bal Populaire (Parking des Ateliers municipaux).

Cortège aux lampions et Bal organisés par ALEA, Feu d'Artifice offert par la Municipalité

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS INSTITUTIONNELLES

ARCEP = Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

CGCL = Code Général des Collectivités Locales
CCPO = Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
DSP = Délégation de Service Public
SIG = Système d'Information Géographique
SIRPI = Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Intercommunal
SDESM = Syndicat Départemental d'Électrification de Seine-et-Marne
TAP = Temps d'Activités Périscolaires

FISCALITÉ : *CLECT* (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – *CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) – *DGF* (Dotation Globale de Fonctionnement) – *FCTVA* (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – *FDPTP* (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe) – *IFER* (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

GLOSSAIRE COMMUNAL

EMS = Espace Multi-Sports (Rue de Tancrou « Tennis »)
MDA = Maison des Associations (Rue de Tancrou)
SDF = Salle des Fêtes (Rue des Vignettes) dite aussi Salle Polyvalente

Signatures des Conseillers présents
